

Unofficial Translation

Traduction non officielle

Renseignements sur les questions référendaires du prochain référendum de l'Alberta
Pour traduction multilingue

QUESTION RÉFÉRENDAIRE 1

Êtes-vous favorable à ce que le gouvernement de l'Alberta assume davantage de contrôle sur l'immigration? Cela viserait à réduire l'immigration à des niveaux plus viables, à accorder la priorité à l'immigration économique et à donner aux Albertains la priorité pour les nouvelles possibilités d'emploi?

En 1905, au moment où l'Alberta est devenue une province, sa population était d'environ 200 000 personnes. Aujourd'hui, plus de 5 millions de personnes y vivent. L'Alberta s'est développée grâce aux personnes qui y vivent et y travaillent, y compris les nouveaux arrivants.

L'Alberta a demandé à avoir davantage son mot à dire dans le choix des immigrants qui peuvent contribuer à son économie. Cela demeure important. L'Alberta a également besoin de niveaux d'immigration que les collectivités, les services publics et l'économie peuvent soutenir.

Les niveaux d'immigration actuels établis par le gouvernement fédéral exercent une pression sur les services du gouvernement de l'Alberta, comme les soins de santé et l'éducation. Cela peut rendre les services plus difficiles d'accès et plus coûteux. Le gouvernement de l'Alberta veut davantage de contrôle afin que l'immigration fonctionne mieux pour les Albertains et les nouveaux arrivants.

QUESTION RÉFÉRENDAIRE 2

Êtes-vous favorable à ce que le gouvernement de l'Alberta adopte une loi prévoyant que seuls les citoyens canadiens, les résidents permanents et les personnes ayant un statut d'immigration approuvé par l'Alberta puissent être admissibles aux programmes financés par la province? Ces programmes comprendraient les soins de santé, l'éducation et d'autres services sociaux?

Cette question vise à déterminer si l'Alberta devrait limiter les programmes financés par la province aux citoyens canadiens, aux résidents permanents et aux personnes ayant un statut d'immigration approuvé par l'Alberta. Les personnes n'ayant pas reçu l'approbation de l'Alberta ne pourraient pas utiliser ces programmes. L'objectif est de contribuer à maintenir l'abordabilité des services publics.

QUESTION RÉFÉRENDAIRE 3

Êtes-vous favorable à ce que le gouvernement de l'Alberta adopte une loi exigeant que tous les immigrants légaux non permanents vivent en Alberta pendant au moins 12 mois avant de pouvoir être admissibles à tout programme de soutien social financé par la province?

Cette question vise à déterminer si les résidents temporaires devraient vivre en Alberta pendant au moins 12 mois avant de pouvoir bénéficier de programmes de soutien social financés par la province. Ces programmes peuvent comprendre les subventions pour les services de garde, l'aide aux étudiants, les prestations et le soutien du revenu. L'objectif est de maintenir la disponibilité et l'abordabilité de ces programmes.

Unofficial Translation

Traduction non officielle

QUESTION RÉFÉRENDADAIRE 4

Êtes-vous favorable à ce que le gouvernement de l'Alberta impose des frais raisonnables aux personnes ayant un statut d'immigration non permanent qui vivent en Alberta afin qu'elles et leur famille puissent utiliser les systèmes de soins de santé et d'éducation?

Cette question vise à déterminer si les résidents temporaires devraient payer des frais raisonnables pour utiliser les services publics de santé et d'éducation pendant qu'ils ont un statut temporaire. Ces frais cesseraient d'être exigés si ces personnes devenaient citoyennes canadiennes ou résidentes permanentes. L'objectif est que les résidents temporaires contribuent aux coûts des services qu'ils utilisent en Alberta.

QUESTION RÉFÉRENDADAIRE 5

Êtes-vous favorable à ce que le gouvernement de l'Alberta adopte une loi exigeant que les personnes fournissent une preuve de citoyenneté pour voter à une élection provinciale en Alberta? Une preuve de citoyenneté peut être un passeport, un certificat de naissance ou une carte de citoyenneté.

Si cette question est adoptée, les électeurs devraient présenter une preuve attestant qu'ils sont citoyens canadiens avant de voter à une élection provinciale en Alberta. Cette preuve pourrait comprendre un passeport, un certificat de naissance, une carte de citoyenneté ou un permis de conduire ou une carte d'identité de l'Alberta comportant une indication de citoyenneté. L'objectif est de s'assurer que seuls les citoyens canadiens admissibles votent aux élections provinciales en Alberta.

QUESTION RÉFÉRENDADAIRE 6

Êtes-vous favorable à ce que le gouvernement de l'Alberta collabore avec d'autres provinces afin de modifier la Constitution canadienne? Cette modification permettrait aux gouvernements provinciaux, plutôt qu'au gouvernement fédéral, de choisir les juges nommés à la Cour du Banc du Roi et à la Cour d'appel provinciales?

La Cour d'appel de l'Alberta et la Cour du Banc du Roi sont des éléments essentiels du système de justice. Aujourd'hui, c'est le gouvernement fédéral qui choisit ces juges. Cette question vise à déterminer si la Constitution devrait être modifiée afin que les provinces choisissent plutôt ces juges.

Cette modification nécessiterait une modification de la Constitution du Canada. Cette modification pourrait aider l'Alberta à pourvoir les postes de juges plus rapidement et à donner aux Albertains davantage leur mot à dire dans le choix des personnes qui deviennent juges, tout en maintenant l'indépendance des juges.

QUESTION RÉFÉRENDADAIRE 7

Unofficial Translation

Traduction non officielle

Êtes-vous favorable à ce que le gouvernement de l'Alberta et d'autres provinces travaillent à modifier la Constitution canadienne afin d'abolir le Sénat fédéral, dont les membres ne sont pas élus?

Cette question vise à déterminer si l'Alberta devrait travailler avec d'autres provinces afin de mettre fin au Sénat fédéral. Les partisans de cette proposition affirment que les Albertains devraient avoir davantage leur mot à dire dans le choix des personnes qui les représentent au Parlement. L'Alberta compte six sièges au Sénat sur un total de 105. Certaines régions plus petites que l'Alberta comptent plus de sièges que nous.

QUESTION RÉFÉRENDADAIRE 8

Êtes-vous favorable à ce que le gouvernement de l'Alberta collabore avec d'autres provinces afin de modifier la Constitution canadienne pour permettre aux provinces de se retirer de programmes fédéraux? Ces programmes pourraient notamment comprendre les soins de santé, l'éducation et les services sociaux. Les provinces ne perdraient pas le financement fédéral connexe qui pourrait être utilisé pour leurs programmes sociaux?

Le Canada est un vaste pays. Les différentes régions ont des besoins différents. Cette question vise à déterminer si les provinces devraient avoir davantage de contrôle sur les programmes qui relèvent habituellement de leur compétence.

Le gouvernement fédéral est souvent intervenu dans des domaines de compétence provinciale sans tenir suffisamment de discussions avec les provinces. Parmi les exemples, on compte les ressources naturelles, l'environnement, les infrastructures, les soins de santé et les services sociaux.

Le financement fédéral est parfois assorti de conditions. Ces conditions peuvent avoir une incidence sur la façon dont les provinces gèrent leurs propres programmes. Cette question vise à déterminer si les provinces devraient pouvoir se retirer des programmes fédéraux dans les domaines de compétence provinciale tout en continuant de recevoir leur part du financement fédéral pour leurs propres programmes.

QUESTION RÉFÉRENDADAIRE 9

Êtes-vous favorable à ce que le gouvernement de l'Alberta collabore avec d'autres provinces afin de modifier la Constitution canadienne pour mieux protéger les droits des provinces contre l'ingérence fédérale? Cela se ferait en accordant aux lois d'une province portant sur des domaines de compétence constitutionnelle provinciale ou partagée la priorité sur les lois fédérales lorsque les lois provinciales et fédérales sont en conflit?

La Constitution du Canada accorde aux provinces des pouvoirs dans des domaines comme les ressources naturelles, l'électricité, les terres publiques, les biens et les droits civils. Il arrive que les lois fédérales et provinciales portent sur une même question. Il arrive aussi que les lois ne concordent pas. Dans certains cas, la loi fédérale a préséance. Cette question vise à déterminer si

Unofficial Translation

Traduction non officielle

la loi provinciale devrait avoir préséance dans les domaines de compétence provinciale ou partagée lorsque les lois ne concordent pas.

Cette modification permettrait de clarifier les règles lorsque les lois fédérales et provinciales ne concordent pas. Les partisans de cette proposition affirment également qu'elle contribuerait à protéger les décisions prises par les provinces.

QUESTION RÉFÉRENDADAIRE 10

L'Alberta devrait-elle demeurer une province du Canada? Ou le gouvernement de l'Alberta devrait-il entamer le processus juridique requis en vertu de la Constitution canadienne afin de tenir un référendum provincial contraignant sur la question de savoir si l'Alberta devrait se séparer du Canada?

Les électeurs choisiront l'une des deux options suivantes :

- **Option 1 :** L'Alberta devrait demeurer une province du Canada.
- **Option 2 :** Le gouvernement de l'Alberta devrait entamer le processus juridique requis en vertu de la Constitution canadienne afin de tenir un référendum provincial contraignant sur la question de savoir si l'Alberta devrait ou non se séparer du Canada.

Cette question n'entraînerait pas la séparation immédiate de l'Alberta du Canada. Si la majorité des électeurs se prononce en faveur de l'amorce du processus, le gouvernement prendrait les mesures juridiques nécessaires pour tenir ultérieurement un référendum contraignant sur la séparation.

Le gouvernement de l'Alberta pose cette question pour deux raisons.

Premièrement, la loi albertaine permet aux citoyens de demander au gouvernement de tenir un référendum si un nombre suffisant d'électeurs signent une pétition dans un délai de quatre mois. Dans le présent cas, environ 700 000 Albertains ont signé des pétitions portant sur la question de savoir si la province devrait demeurer au Canada ou se séparer du Canada. L'ajout de cette question respecte la volonté de ces électeurs.

Deuxièmement, une décision judiciaire récente a conclu que l'Alberta ne pouvait pas tenir un référendum contraignant sur la séparation sans avoir d'abord consulté les Premières Nations au sujet des répercussions possibles sur les droits issus des traités. L'Alberta porte cette décision en appel. Jusqu'à ce que la décision soit modifiée ou clarifiée, elle demeure applicable en Alberta.

Le gouvernement de l'Alberta ne veut pas attendre pendant des années l'issue du processus judiciaire avant de demander aux Albertains ce qu'ils souhaitent. Il souhaite que les Albertains discutent de la question, votent dans toute la province et décident de la suite des choses.